

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 8

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt et un septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Marie- Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT, Julien WOJCIESZAK, Françoise LOUVEAU, Jean-Marie VERWAERDE, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Tarification pour la mise en place de repas intergénérationnel

La lutte contre l'isolement des personnes âgées constitue un enjeu majeur de politique publique et une préoccupation partagée par les élus vimyinois.

Ayant la volonté de pallier les situations d'isolement pouvant survenir à domicile et en établissement, la Ville de Vimy a engagé plusieurs espaces de réflexion, autour de la mise d'actions ayant pour objectifs :

- ✓ Valoriser le rôle social des personnes âgées au travers de leur expérience de vie et leur implication dans des actions collectives.
- ✓ Créer du lien social entre les enfants et les seniors vimyinois.
- ✓ Rompre l'isolement social et remédier à la perte de plaisir des repas de certaines personnes isolées.
- ✓ Ce serait l'occasion de prendre un repas équilibré : entrée, plat, fromage, dessert.

Ce projet s'inscrit dans la politique « de bien vieillir et vieillir ensemble » portée par les élus vimyinois.

Il est proposé d'expérimenter ce projet lors de la semaine bleue.

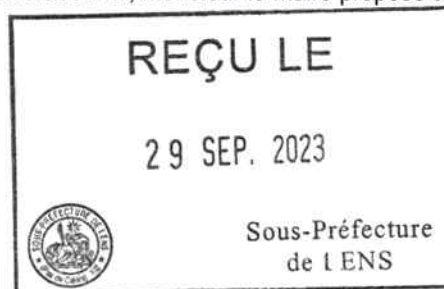
Aussi le projet générant des frais (coût du repas), il est proposé d'instaurer une tarification spécifique « repas intergénérationnel ».

La commission Santé et Solidarité réunie le mercredi 13 septembre 2023 propose le prix du repas à 6 € dans le cadre de ce projet de repas intergénérationnel.

Par conséquent,

Pour le projet de repas intergénérationnel, Monsieur le maire propose au conseil municipal le prix du repas à 6€

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT

AFFICHEE LE 2 octobre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 29 septembre 2023